



3 jours : 9h – 12h30 et de 14h00 – 17h30
Maison des Agriculteurs à Aix-en-Provence
Vendredi 24, Lundi 27 et Mardi 28 Novembre
2023

Intervenant :

Xavier LOGETTE - Ares Wines International
15 ans de formations France-Export
10 ans de missions de conseil dans le domaine viticole
Propriétaire d'une Maison de vins en Vallée du Rhône

Responsable(s) de stage :

Laurence OLLIVIER et Caroline REYNIER
04 42 17 15 09 – formation@paca.chambagri.fr



Contact – Inscription Formation :
Caroline REYNIER ou Sylvie FARGUES
04 42 17 15 09 ou 04 42 17 15 30
formation@paca.chambagri.fr

<https://paca.chambres-agriculture.fr/>

PROGRAMME

Vendre son vin à l'export

Prérequis : Aucun

Objectifs

- Appréhender et s'appropriier les tenants et les aboutissants d'une démarche de commercialisation des vins à l'export

Contenu

- Exposer mon projet et mes attentes
- Connaître le marché mondial du vin : les productions et la consommation mondiale. Les monopoles, les principaux pays importateurs...
- Comprendre l'outil d'analyse SWOT et évaluer mon entreprise
- Appliquer la segmentation marketing comme outil de marché
- Choisir son positionnement et ses objectifs
- Connaître le système des incoterms 2010, les différents moyens de transports et les documents d'accompagnement : DAE et DSA
- Choisir son moyen de paiement pour se prémunir des risques financiers : Credoc, Standbuy, paiement à l'avance, assurance-crédit
- Construire une offre adaptée : le produit, la politique de prix, le réseau de distribution, la communication
- Constituer son plan d'action export

Méthodes pédagogiques

- Présentation avec diaporama et exemples issus de situations professionnelle
- Travaux collectifs et individuels avec mise en commun des résultats et alternance théorie et exercices pratiques
- Le bénéficiaire élaborera au fur et à mesure de la formation l'analyse de son entreprise, l'analyse du marché du vin ainsi qu'un plan d'action adapté en lien avec son projet

Evaluation

Tour de table début/fin de formation • Réalisation de l'analyse de son entreprise et du marché vin • Présentation des projets & plans d'action • Questionnaire d'évaluation et satisfaction

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail. La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

Contact: Caroline REYNIER 04 42 17 15 09 – formation@paca.chambagri.fr

▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

“ **Contributeur(riche)s VIVEA** ”

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 3000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.rice apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

CONDITIONS GENERALES

“ **Salarié(e)s** ”, « **Demandeurs d'emploi** »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

“ **Autres publics** ”

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

“ **Toutes personnes en démarche d'installation** ”

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

“ **Installé(e)s depuis moins de deux ans** ”

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

N° Certiphyto :

Fin de validité :

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

oui non

Vous êtes :

Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

Salarié(e) d'exploitation ou de coopératives

Inscription via Ocapiat

Offre Régionale de formation OCAPIAT

BOOST COMPÉTENCES OCAPIAT

Autre public Précisez :

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

N° Siret :

Production principale :

Arboriculture grandes cultures maraîchage

viticulture élevage autre :

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Mél :

Tél :

Contact – Inscription/handicap

Caroline REYNIER

04 42 17 15 09

formation@paca.chambagri.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail)
N° Organisme de formation : 93.13.P.002213

A retourner à : **Chambre Régionale d'Agriculture PACA – Service formation**
22, Avenue Henri Pontier
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Tel : 04 42 17 15 09 ou 04 42 17 15 30
formation@paca.chambagri.fr

Formation souhaitée

VENDRE SON VIN A L'EXPORT

Vendredi 24, Lundi 27 et Mardi 28 Novembre 2023 à Aix-en-Provence

Durée : 21 heures – 3 jours

Tarifs

- 0 € pour 3 jours net de taxes : Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation sous réserve de prise en charge par Vivea, sinon tarif autre public.
- 525 € pour 3 jours net de taxe : salarié d'exploitation, autre public. Possibilité de prise en charge Offre Régionale de Formation OCAPIAT. Dans la limite des places disponibles
- 525 € pour 3 jours : technicien, conseiller, chef de projet

Signature

Je confirme avoir pris connaissance de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>

Fait à :

Signature :

Le

Pour la Chambre Régionale d'Agriculture PACA

Le Directeur Général
Jean-Pierre BOURDIN

VOS ATTENTES

Vous allez participer à la formation

VENDRE SON VIN A L'EXPORT

Vendredi 24, Lundi 27 et Mardi 28 Novembre 2023 à Aix-en-Provence

Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

NOM – Prénom :

Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans la formation ?

.....
.....
.....

Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ? oui non

Si oui, les quelles et quand :

.....
.....
.....

Ce que vous venez chercher en complément :

.....
.....
.....

Avez-vous des questions à poser en lien avec le contenu de la formation ?

.....
.....
.....
.....

Auriez-vous des besoins d'aménagements spécifiques pour suivre la formation dans de bonnes conditions (santé, difficultés d'apprentissage) ? Oui Non

Si oui lesquelles:

.....
.....

Votre point contact handicap & difficultés d'apprentissage:

Caroline REYNIER - 04 42 17 15 09 – formation@paca.chambagri.fr



Nos services sont certifiés qualité par l'Afnor

